



N°DEL2025-102

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, dix-huit décembre à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Lisières de L'Oise, légalement convoqués, se sont réunis à la salle Simone Veil au Complexe Sportif Culturel Intercommunal à Couloisy, sous la présidence de M. Franck SUPERBI.

Etaient présents :

Titulaires :

Mme Agnès BACHELART, M. Eric BEGUIN, Mme Corinne BETRIX, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Maryse CHAMPEAU, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Christian DEBLOIS, M. Stéphane DECULTOT, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Karine DUTEIL, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, M. Xavier MICHEL, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Alain MAILLET, Mme Virginie PARMENTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Nicole TUAL (27)

Absent(s) ayant donné procuration à :

M. Laurent BARGADA donne procuration à M. Jean-Jacques LECAT, Mme Anne BROCVIELLE donne procuration à Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Stéphane DUTILLOY donne procuration à Mme Florence DEMOUY, M. Sylvain GOUPIL donne procuration à Mme Virginie PARMENTIER, M. Michel POTIER donne procuration à M. Eric BEGUIN (5)

Absent(s) et absent(s) excusé(s) :

M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Guillaïn DE FRANCE, M. Etienne FRERE, M. Michel KMIEC, M. Michel LEBLANC, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR (6)

DEL2025-102 Autorisation du Président - signature conventions de rejet des STEP avec VNF pour les rejets d'eaux résiduaires en provenance des stations d'Attichy et de Cuise-la-Motte

Rapporteur : Monsieur Bernard FAVROLE

La Communauté de Communes des Lisières de l'Oise est compétente en matière d'eau potable et d'assainissement sur son territoire.

Les stations d'épuration de Cuise la Motte et d'Attichy rejettent leurs eaux résiduaires dans l'Aisne qui est gérée par les Voies Navigables de France (VNF). Des conventions doivent être établies en partenariat avec VNF vis-à-vis de ces rejets.

Une redevance est mise en place par VNF en fonction des volumes rejetés dans l'Aisne :

- Pour les rejets de la station d'Attichy, cela représente 1 693.04 € net annuel pour un volume de 219 000 m³ ,
- Pour les rejets de la station de Cuise la Motte, cela représente 3 082.17 € net annuel pour un volume de 386 900 m³.

Les présentes conventions ont une durée de validité de 10 ans.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la santé publique,

Considérant le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial- prise et rejet d'eau ouvrages hydrauliques n°21982510025 tel qu'annexé à la présente délibération,

Considérant le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial- prise et rejet d'eau ouvrages hydrauliques n°21982510026 tel qu'annexé à la présente délibération,

Après avoir délibéré, les Membres du Conseil Communautaire ont, Adopté à l'unanimité :

- **Approuvé** les projets de conventions VNF n°21982510025 & n°22198210026,
- **Autorisé** Monsieur le Président à signer la convention n°21982110025 entre la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise et Voies Navigables de France pour autoriser les rejets des eaux résiduaires de la station d'épuration d'Attichy pour une durée de 10 ans,
- **Autorisé** Monsieur le Président à signer la convention n°219825100026 entre la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise et Voies Navigables de France pour autoriser les rejets des eaux résiduaires de la station d'épuration de Cuise la Motte pour une durée de 10 ans,
- **Autorisé** Monsieur le Président ou toute personne habilitée par elle d'accomplir toutes les formalités

nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice :	38
Nombre de membres présents :	27
Nombres de suffrages exprimés :	32
Pour :	32 Mme Agnès BACHELART, M. Laurent BARGADA, M. Eric BEGUIN, Mme Corinne BETRIX, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Maryse CHAMPEAU, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Christian DEBLOIS, M. Stéphane DECULTOT, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Karine DUTEIL, M. Stéphane DUTILLOY, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, M. Xavier MICHEL, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Alain MAILLET, Mme Virginie PARMENTIER, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Nicole TUAL
Contre :	
Abstention :	
Date de convocation :	

Le Président

M. Franck SUPERBI

